

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02-02-2023

Date d'affichage : 02-02-2023

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 24

Absents excusés et représentés : 5

Absents : 0

Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE HUIT FEVRIER à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno MARCILLAUD, Maire.

PRESENTS

Bruno MARCILLAUD, Patricia KORCHEF-LAMBERT, Véronique BASTIDE, Antoine MORELLI, Dalila CHAÏBELAÏNE, Mohand OULD SLIMANE, Françoise PAYEN, Alain DUQUESNE, Patrick ATTARD, Eladio CRIADO, Patrick LEROY, Jennifer IMBERT, Catherine DUQUESNE, Martin JARDILLIER, Marina CALVI, Dominique DOUSSARD, Justine SABY, Béatrice WILLEM, Jean-Denis BEQUIN, Corinne REITER, Anne-Sophie MONGIN, Cyril CABIN, Christine GAILLET, Jérôme HAJJAR.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Antoine BRUNO a donné procuration à Véronique BASTIDE, Fetta BOUHEDJAR a donné procuration à Martin JARDILLIER, Philippe BENISTI donné procuration à Bruno MARCILLAUD, Magali MAIGNEN-MAZIERE a donné procuration à Christine GAILLET, Dominique GASSER a donné procuration à Béatrice WILLEM.

ABSENTS

SECRETAIRE DE SEANCE

Martin JARDILLIER.

DELIBERATION N°23-001

BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants relatifs à la présentation du budget,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 22-083 du 21 décembre 2022 approuvant le rapport sur le débat d’orientations budgétaires,

Considérant la présentation du budget primitif 2022 aux membres de la Commission finances, commande publique et développement économique en date du 25 janvier 2023,

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 voix contre (Béatrice WILLEM, Jean-Denis BEQUIN, Corinne REITER, Dominique GASSER, Anne-Sophie MONGIN, Cyril CABIN, Jérôme HAJJAR).

Article 1 :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023 de la Ville de Rungis qui s’équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-après :

Fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 593 394,00 €	PRODUITS DES SERVICES	1 223 500,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	14 240 000,00 €	IMPÔTS ET TAXES	35 610 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	6 177 552,00 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 018,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	3 845 178,00 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 711 099,90 €	ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00 €
PROVISION POUR RISQUES	170 000,00 €	RECETTES EXCEPTIONNELLES	6 669,52 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00 €		
AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €		
S/TOTAL	38 251 187,52 €	S/TOTAL	38 251 187,52 €
Investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	325 300,00 €	AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 651 218,39 €	FCTVA	1 500 000,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	810 000,00 €	TAXE D'AMENAGEMENT	500 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	495 000,00 €	EMPRUNT D'EQUILIBRE	6 268 537,87 €
DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES	-	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 794 917,00 €
		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 711 099,90 €
S/TOTAL	17 281 518,39 €	S/TOTAL	17 281 518,39 €
TOTAL	55 532 705,91 €	TOTAL	55 532 705,91 €

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Certifié exécutoire : 17 FEV. 2023
Compte-tenu de sa transmission
en Préfecture : 17 FEV. 2023
Et de sa publication : 17 FEV. 2023

Le Maire



Bruno MARCILLAUD

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Rungis, le 14 février 2023,

Le Maire,



Bruno MARCILLAUD

Le secrétaire



Martin JARDILLIER